



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-004
SÉANCE DU 17 février 2021

OBJET : Demande de subvention au titre de FAIC 2020
Opération « Travaux de voiries et bâtiments communaux »

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, le Conseil municipal de la commune de Saint Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : (16) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Sylvie MAURY, M. Clément CHAPPERT, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, Mme Julie BENEZECH (représentée par Mme Catherine COMBES), M. Franck TEYSSIER (représenté par M. Jean-François MADONIA)

ABSENTS : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTS EXCUSES : (1) M. Lucien DUPRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne TRINQUIER

DATE DE CONVOCATION : 12 février 2021

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République renforce l'engagement des départements auprès du bloc communal, en les désignant chef de file des solidarités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault en date du 24 avril 2020 notifiée le 27 avril 2020 accordant une subvention de 50 000 euros à la commune,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault en date du 14 septembre 2020 notifiée le 15 septembre 2020 accordant une subvention de 80 000 euros à la commune,

Vu la demande de subvention n°2020-02191 auprès des services concernés,

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que les projets concernent des opérations de travaux voiries et bâtiments qui étaient susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'aide aux communes - FAIC 2020.

Considérant l'intérêt pour la commune de recevoir cette subvention en vue de réaliser ces opérations,

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider ces subventions de Fonds d'aide aux communes - FAIC 2020 – Opération Travaux de voiries et bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 : DE VALIDER** les subventions au titre du Fonds d'aide aux communes - FAIC 2020 ;
- **Article 2 : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Transmission en Préfecture le 22 02 2021

Affiché en mairie le 22 02 2021



Le Maire,
Catherine COMBES